

ETUDE D'IMPACT

Projet éolien des Pays de Château-Gontier et de Meslay-Grez

Département de la Mayenne

Juin 2011



ANNEXE 6

Courriers et PV des élus



Photos et photomontages ETD 2010.



Château-Gontier

Sélection d'ERELIA suite à l'appel à projet lancé par les élus :

Courrier du 15 octobre 2008



**Communauté de communes
du Pays de Château-Gontier**

Date:	20 OCT. 2008		
	Attrib.	Copie	Commentaire
DIR			
DAF			
DEVT	X		
PROJ.			
TECH			

Le 15 octobre 2008

Hôtel de Ville et de Pays
23, place de la République
BP 20402
53204 CHÂTEAU-GONTIER cedex
Téléphone : 02 43 09 55 55
Télécopie : 02 43 07 96 82
e.mail :
cc-chateau-gontier@cc-chateau-gontier.fr

Monsieur le Directeur Général
Erélia Groupe
Tour Panoramique
54320 MAXEVILLE

*me préparer
à répondre
(porter de la
signature)*

N/REF. : VC-VC-CC-01-2008-1073

A l'attention de Monsieur David PORTALES

Objet : Eolien Pays de Château-Gontier
Service : Administration Générale du Pays de
Château-Gontier

Affaire suivie par : Véronique CAILLAUD

Monsieur le Directeur Général,

Comme vous le savez, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier mène depuis plusieurs années une politique en faveur du développement durable et s'est ainsi engagée dans une réflexion sur la promotion de l'énergie éolienne.

A ce titre, le Conseil Communautaire, par délibération en date du 17 juin dernier, s'est prononcé favorablement sur un périmètre de Zones de Développement de l'Eolien, en étroite collaboration avec le Conseil Général de la Mayenne. Le dossier vient d'ailleurs d'être déposé à Madame La Préfète.

Notre groupe de travail a auditionné différents cabinets-développeurs sur ce projet, dont le groupe Erélia. Notre collectivité a examiné en détails chacune des candidatures, en s'appuyant sur une analyse comparative des propositions, au regard de différents critères, tels que les zones privilégiées, la démarche participative, la politique foncière proposée, la démarche qualité, l'investissement dans un projet local, les engagements financiers...

A notre demande, vous avez confirmé par écrit de vos engagements annoncés lors de nos différents entretiens, à savoir :

- votre intérêt pour 2 secteurs : Bouère/St Denis d'Anjou, Gennevilliers sur Glaise Azé,
- un pilotage du projet en concertation avec les élus, les acteurs locaux, les services de l'Etat, au sein d'un Comité Local de l'Eolien,

.../...



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COMPOSÉE DES COMMUNES DE : AMPOIGNÉ, ARGENTON-NOTRE-DAME, AZÉ, BIERNÉ, CHÂTEAU-GONTIER BAZOUGES, CHÂTELAIN, CHEMAZÉ, COUDRAY, DAON, FROMENTIÈRES, GENNES-SUR-GLAIZE, HOUSSAY, LAIGNÉ, LOIGNÉ-SUR-MAYENNE, LONGUEFUYE, MARIGNÉ-PEUTON, MÉNIL, ORIGNÉ, PEUTON, SAINT-DENIS-D'ANJOU, SAINT-FORT, SAINT-LAURENT-DES-MORTIERS, SAINT-MICHEL-DE-FEINS, SAINT-SULPICE.

...

- la possibilité d'un actionnariat local,
- un processus transparent de gestion du foncier : un partage des indemnités entre propriétaires et exploitants, mais également avec les riverains des futures éoliennes,
- une démarche d'éco-développement : votre groupe s'engageant à consacrer entre 0.5 % et 1 % de l'investissement global dans un projet de développement local.

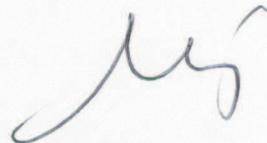
Au regard de ces différents engagements, je vous informe que les membres du Conseil Communautaire, réunis le 14 octobre dernier, ont suivi les conclusions du groupe de travail et vous accrédite en qualité d'opérateur pour engager les démarches pour le développement de l'énergie éolienne sur notre territoire, sur les zones de Bouère/St Denis d'Anjou et Gennes sur Glaize/Azé.

Par ailleurs, je tenais à vous préciser que la commune de Bouère a également précisé que votre proposition leur avait semblé la meilleure.

Mes services et moi-même ne manquerons pas de vous contacter prochainement, afin d'évoquer ensemble, avec le groupe de travail, les futures étapes de la démarche éolienne sur notre territoire.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile de connaître, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président,
le Vice-président délégué
à l'environnement
et à l'aménagement du territoire



Michel HERVE

Présentation du projet éolien et des implantations finales
devant les élus :

Conseil communautaire du 25 janvier 2011 (extrait)

-

Pays de Château-Gontier

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 25 janvier 2011

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se sont réunis à l'Hôtel de Ville et du Pays de Château-Gontier, le mardi 25 janvier 2011 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Philippe Henry, Président.

Etaient présents : M. GUILAUME, M. BOIVIN C., Mme LAINE, M. DENEUX, M. HOCDE, M. MARQUET, Mme TRIBONDEAU, M. HENRY, Mme DASSE, M. HERISSE, M. DENIAUX, Mme LEMOINE, Mme GERBOIN, M. NOURI, Mme VARET, M. ROCHER, Mme MALLECOT, Mme METIBA, Mme BOURBON, M. BABLEE, M. TESSIER, M. ROUSSEAU, M. GUINHUT, M. LEUTHY, M. FOUCHER, M. GIRAUD, M. GIGAN, Mme BRUNET, M. JEGOIC, Mme DOUMEAU, M. BOUVET, M. ECARD, M. PIEDNOIR, M. BELLEY, M. HERIVEAUX, M. FOURMOND, M. RAIMBAULT, M. BOIVIN H., M. MAUSSION, M. SAGET.

Etaient absents et représentés : M. ROSSIGNOL, M. GUEDON, M. AUBERT (pouvoir de vote à M. HENRY, procurations à M. HERIVEAUX, M. SAGET).

Etaient excusés : M. HERVE, Mme MELOIS, Mme FERRY, M. SAULNIER, Mme PLANCHENAULT-MICHEL, M. LEROUX, M. DELATRE, M. DIRICKX, Mme FORESTIER, Mme PENEAU, M. BACHELOT, M. PERRAULT.

Secrétaire de séance : M. FOURMOND.

DATE DE CONVOCATION : mardi 18 janvier 2011

Nombre de membres en exercice :	53
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance :	38
Absents ayant donné pouvoir écrit de vote ou suppléants pour les communes rurales	3
<u>VOTANTS</u>	<u>41</u>

M. Philippe HENRY ouvre la séance. Il donne connaissance à l'assemblée des procurations :

- Monsieur Alain Rossignol donne pouvoir de vote à Monsieur Philippe Henry,
- Monsieur Roger Guédon donne procuration à Monsieur Raymond Hériveaux,
- Monsieur Lucien Aubert donne procuration à Monsieur Frédéric Saget.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Patrick Fourmond est désigné secrétaire de séance.



M. HENRY souhaite en ce premier conseil de 2011 une bonne et heureuse année à tous les conseillers communautaires.

M. HENRY indique que la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier s'est vue remettre le prix du meilleur journal intercommunal 2011 par l'Association des Maires de France de la Mayenne.

Il souligne que la commune de Bierné s'est également vue remettre un prix pour son journal communal, élaboré en lien étroit entre les élus et les associations locales.

Mme TRIBONDEAU souligne la fierté de la commune.

M. TESSIER invite chaque conseiller communautaire à la projection du film "Severn - la voix de nos enfants", les 3 et 10 février prochain, au Cinéma le Palace. Une place est remise à chaque conseiller.

Il s'agit du nouveau documentaire de Jean-Paul Jaud. Comme dans « Nos enfants nous accuserons », le réalisateur y traite de la façon dont nous produisons notre alimentation et son effet sur la santé, mais aussi de la destruction des écosystèmes et du nucléaire.

Ordre du jour

1. AFFAIRES GENERALES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 1.1 Dossier Eolien - Calendrier 2011 - Présentation des schémas définitifs d'implantation des éoliennes (pour information)

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2.1 Centre d'Activités de la Mulonnière - Vente d'un module à la SCI MAJ - délibération modificative

3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Avancement de grade suite à examen professionnel
- 3.2 Création d'un poste d'adjoint du patrimoine - Bibliothèque

4. MARCHES PUBLICS

- 4.1 Délégation de service public de gestion du centre équestre - avenant concernant le changement de statut du titulaire
- 4.2 Attribution des marchés de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier pour l'année 2010

5. SPORTS

- 5.1 Club d'aviron de Château-Gontier - Modification du contrat d'assurance des bateaux - Versement d'une subvention
- 5.2 Ski Nautique - Cession du bateau au club

6. FINANCES

- 6.1 Travaux d'aménagement de l'ancien Palais de Justice - Versement d'une participation à la ville de Château-Gontier

7. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- 7.1 Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée
- 7.2 Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée
- 7.3 Questions diverses



1. AFFAIRES GENERALES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

QUESTION 1.1 - Dossier Eolien – Calendrier 2011 – Présentation des schémas définitifs d'implantation des éoliennes (pour information)

Par délibération n° CC-107-2010 du 16 novembre 2010, la Communauté de Communes a validé le nouveau périmètre de ZDE "Pays de Château-Gontier – Pays de Meslay-Grez", avec la modification de sa précédente délibération n° CC-076-2008 en date du 17 juin 2008.

Les communes concernées ont également délibéré favorablement sur ce périmètre.

Après de nombreuses réunions de travail et de concertation avec la population et suite aux différentes études techniques menées par Erélia-Groupe GDF-Suez, l'implantation a été définie pour 11 éoliennes (6 sur le parc Ouest – 5 sur le parc Est).

Ce projet fera l'objet d' un dépôt de permis de construire auprès des services de l'état et compte tenu de la loi Grenelle II, il sera soumis à la réglementation ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement). L'objectif d'Erélia est de déposer le PC – ICPE courant mars 2011.

Erélia- Groupe GDF SUEZ propose dans le cadre d'un processus de travail qui avait été présenté lors de l'Appel à Projet en 2008 de continuer à informer les habitants, les élus, les services de l'état avant de déposer le PC-ICPE et pendant son instruction, avec notamment :

- la présentation de l'implantation des éoliennes aux communes d'implantation (Azé, Gennes sur Glaize, Saint-Denis d'Anjou et Bouère) et aux conseils communautaires des deux Communautés de Communes,
- une information aux communes limitrophes situées en-dehors des Communautés de Communes du Pays de Château-Gontier et du Pays de Meslay-Grez.

Monsieur HENRY donne la parole à la société Erélia – Groupe GDF Suez – représentée par M. Cédric FAYE, responsable de développement, et Mme Marjorie Brown, chef de projet.

Erélia présente au Conseil Communautaire le projet d'implantation, la démarche déployée, le projet final, ses impacts et ses mesures d'accompagnement.

- Se reporter au PowerPoint joint en annexe -

L'ensemble de la démarche s'est bien déroulé selon les engagements pris initialement : approche collective et transparente du foncier, information régulière au public, concertation avec les élus et les services de l'état pour la définition du projet final, répartition maximale des retombées économiques...

La société Erélia présente également en séance des vidéos et photomontages.

M. HENRY indique que ces vidéos et photomontages seront prochainement mis en ligne sur le site internet du Pays de Château-Gontier. Le dossier d'enquête publique intègrera également ces photos.

M. HENRY remercie Erélia pour la présentation de ce projet, qui fait partie d'une priorité du Conseil Communautaire.

M. ECARD s'interroge sur les émissions des ondes liées à l'implantation des éoliennes.

Mme BROWN lui indique que l'AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail), dans son rapport sur les impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes, souligne l'absence de conséquences sanitaires directes recensées en ce qui concerne les effets auditifs, ou les effets spécifiques généralement attachés à l'exposition à des basses fréquences à niveau élevé.

M. HENRY tient à ré-affirmer la détermination sans faille de la collectivité dans le développement des énergies renouvelables, nouvelles sources de production d'électricité.

Cette volonté politique est inscrite dans les priorités communautaires, avec la mise en place de programmes favorisant les économies d'énergies, comme l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, dans le développement du bouquet énergétique : l'éolien, la filière bois, la méthanisation.

Il souligne que le dossier éolien a déjà fait l'objet d'une large information et concertation et qu'il sera encore largement évoqué, dans le cadre du dépôt à venir du permis de construire, et le lancement de l'enquête publique.

Il précise que la volonté politique n'a jamais été liée aux incitations financières, mais que ce projet s'inscrit dans une logique de développement durable. Les convictions du Pays de Château-Gontier, sur ce projet, sont solides.

Il tient également à souligner l'implication du Conseil Général dans la vision globale du développement de l'éolien, avec le pilotage et la gestion concertée dans la définition des Zones de Développement de l'Eolien.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de la qualité du processus de concertation mené dans la transparence selon les engagements pris et prennent acte du projet final d'implantation des éoliennes porté par la société Erélia sur le territoire.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTION 2.1 - Centre d'Activités de la Mulonnière - Vente d'un module à la SCI MAJ - délibération modificative

Délibération n° CC - 001 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR: P. HENRY

EXPOSE : Par délibération n°094-2010 du 21 septembre 2010, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la cession à la SCI MAJ d'un module et de terrains, situé sur le Centre d'Activités de la Mulonnière au 48 rue de la Libération à Bazouges, au prix de 160 000 € HT, avec option de la TVA sur la totalité du prix.

Or, il convient de modifier cette délibération car le prix de vente est de 160 000 € auquel s'ajoutera la régularisation de TVA antérieurement déduite pour un montant de 13 337 €.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de fixer le prix de vente du module et de terrains, situé sur le Centre d'Activités de la Mulonnière à Bazouges, à la SCI MAJ, à 160 000 €, auquel s'ajoutera la régularisation de TVA antérieurement déduite pour un montant de 13 337 €,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Cette délibération modifie la délibération n° CC-094-2010 du 21 septembre 2010, relative au même objet.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

3. RESSOURCES HUMAINES

QUESTION 3.1 - Avancement de grade suite à examen professionnel

Délibération n° CC - 002 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : B. HERISSE

EXPOSE : Cinq agents titulaires du premier grade de la catégorie C ont été reçus à l'examen professionnel leur permettant d'accéder au second grade de la catégorie C. Quatre sont issus de la filière technique et un de la filière culturelle. Ils exercent respectivement leurs fonctions dans les services suivants :

- Sports : 2 agents concernés,
- Bâtiments et Administration générale de la Communauté de Communes (pour l'aire d'accueil des gens du voyage) : 1 agent concerné,
- Environnement (collecte des ordures ménagères) : 1 agent concerné,
- Bibliothèque : 1 agent concerné.

La Commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Mayenne, qui s'est réunie le 14 décembre 2010, a émis un avis favorable aux propositions d'avancement de grade.

Afin de nommer ces personnels, le tableau des effectifs doit être remis à jour, de la façon suivante :

Suppression	Création
<u>Pour la Catégorie C</u> - 4 postes d'adjoints techniques de 2 ^{ème} classe - 1 poste d'adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	- 4 postes d'adjoint technique de 1 ^{ère} classe - 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe

Les nominations interviendront à compter du 15 décembre 2010. Le coût des avancements s'élève à 3 600 € pour l'année 2011.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur les avancements de grade tels que proposés et de procéder à la nomination des agents à compter du 15 décembre 2010.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 3.2 - Création d'un poste d'adjoint du patrimoine - Bibliothèque

Délibération n° CC - 003 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. JEGOUIIC

EXPOSE : Depuis le 1^{er} octobre 2010, le poste de responsable de la bibliothèque communautaire est vacant.

Lors du dernier entretien du 6 décembre 2010, il a été décidé de retenir la candidature d'un fonctionnaire territorial, titulaire d'un master lettres modernes et disposant d'une expérience de deux ans comme responsable médiathèque à la mairie de Plélo.

Cet agent n'étant pas titulaire du grade de bibliothécaire (disponible à l'effectif), il convient de créer un poste correspondant au grade qu'il détient dans sa collectivité d'origine pour l'accueillir, à savoir : adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe dans l'attente de la réussite à son concours de catégorie A ou B.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de créer au tableau des effectifs un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} février 2011 et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

4. MARCHES PUBLICS

QUESTION 4.1 - Délégation de service public de gestion du centre équestre - avenant concernant le changement de statut du titulaire

Délibération n° CC - 004 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Une convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre équestre communautaire a été signée le 6 juillet 2010 avec Mademoiselle Angélique LEMARCHAND.

La date de démarrage de la prestation était fixée au 1^{er} août 2010.

Afin d'assurer la délégation, le titulaire s'est constitué en société à cette date.

Un avenant doit être conclu avec le titulaire pour prendre acte de son changement de statut.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de prendre acte du changement de statut du titulaire de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre équestre communautaire
- de l'autoriser à signer, ou son représentant M. Alain ROSSIGNOL, Vice-Président, cet avenant avec Mlle Angélique LEMARCHAND, gérante de la société du Centre équestre communautaire.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 4.2 - Attribution des marchés de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier pour l'année 2010

RAPPORTEUR : Mme TRIBONDEAU

EXPOSE : L'article 133 du Code des marchés publics prévoit que la personne publique publie, au cours du premier trimestre de chaque année, la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

L'arrêté en date du 10 mars 2009 pris en application de l'article 133 précise que cette liste distingue les marchés selon qu'ils sont de travaux, de fournitures ou de services et en fonction de leur prix, selon certaines tranches.

Les acheteurs publics doivent ainsi publier la liste des marchés conclus à partir du 1^{er} janvier 2010, selon les tranches suivantes :

- 20 000 € HT à 49 999,99 € HT,
- 50 000 € HT à 89 999,99 € HT,
- 90 000 € HT à 124 999,99 € HT,
- 125 000 € HT à 192 999,99 € HT,
- 193 000 € HT à 999 999,99 € HT,
- 1 000 000 € HT à 2 999 999,99 € HT,
- 3 000 000 € HT à 4 844 999,99 € HT,
- 4 845 000 € HT et plus.

Chaque année cette liste est publiée sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier - se reporter en annexe 1 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte de la liste des marchés publics 2010, et de sa publication sur le site Internet de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier.

Mme TRIBONDEAU souligne que les marchés attribués en 2010 concernaient principalement la construction du bâtiment logistique, la construction des vestiaires de l'oisillière, l'aménagement du Port de Plaisance à Daon et à Château-Gontier, les ateliers en ZA Nord de Bazouges.

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte de ces informations.

S'agissant du bâtiment logistique, M. HENRY indique que l'inauguration des bâtiments Bréger aura lieu le vendredi 28 janvier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

5. SPORTS

QUESTION 5.1 - Club d'aviron de Château-Gontier - Modification du contrat d'assurance des bateaux - Versement d'une subvention

Délibération n° CC - 005 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. BOUVET

M. Marquet ne prend part ni au vote ni au débat.

EXPOSE : Les bateaux du club d'Aviron sont assurés par le club qui, en retour, perçoit une subvention équivalente. Cette subvention est versée annuellement après le vote du budget communautaire, soit courant avril de chaque année.

Or, jusqu'à aujourd'hui, le contrat d'assurance des bateaux du club courrait du 1^{er} janvier au 31 décembre, ce qui créait un décalage par rapport à la perception de la subvention.

Aussi, le club souhaite-t-il modifier son contrat d'assurances, afin que ce dernier puisse être établi du 1^{er} mai au 30 avril de l'année suivante, ce qui éviterait ainsi au club d'avancer les fonds correspondants.

L'année 2011 serait donc une année de transition :

- Un avenant au contrat : du 1^{er} janvier au 30 avril 2011 : 1 578 €
- Nouveau contrat à suivre du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012 : 4 734 €

Dans le cadre de cette année de transition et de manière tout à fait exceptionnelle, le club d'Aviron sollicite de la Communauté de Communes l'attribution d'une subvention de 1 578 € dès janvier 2011.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur l'attribution au Club Aviron de Château-Gontier d'une subvention exceptionnelle de 1 578 €, dans le cadre de leur cotisation d'assurance de janvier à avril 2011 et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 5.2 - Ski Nautique - Cession du bateau au club

Délibération n° CC - 006 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR: P. BOUVET

EXPOSE: Par délibération n° B-004-2010 en date du 11 janvier 2010, la Communauté de Communes s'est prononcée favorablement sur l'acquisition d'un nouveau bateau tracteur pour le compte du Club Navigation de Plaisance - Ski Nautique, moyennant la somme globale de 35 033,44 € HT, soit 41 900,00 € TTC, ainsi que sur l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2010.

En effet, le bateau tracteur du NPCG - Ski Nautique, acquis en 2005, arrivait en fin de carrière et comptabilise, aujourd'hui, 1440 heures au compteur.

Le nouveau bateau tracteur est en effet un outil indispensable pour permettre l'entraînement des compétiteurs. Ainsi, cet équipement, répondant à une réelle attente, permet aux adeptes de la discipline de pratiquer dans de meilleures conditions et en toute sécurité.

Ce nouveau bateau intègre des nouveaux systèmes de chronométrage et propose un moteur écologique (catanium injection multipoints) permettant la réduction de la consommation de carburant et disposant d'un contrôle pour améliorer et réduire les émissions de monoxyde de carbone.

Rappel du budget

Reprise de l'ancien bateau	16 500,00 €	39,38 %
Subvention CG53 (30 % sur une dépense subventionnable de 18 533,00 €, déduction faite du prix de revente de l'ancien bateau)	5 560,00 €	13,27 %
Quote-part Club de Ski Nautique	13 354,00 €	31,87 %
Charge résiduelle communautaire	6 486,00 €	15,48 %
TOTAL TTC	41 900,00 € *	100,00 %

Le club de ski nautique, ayant financé une partie du bateau et souscrivant une assurance pour ce matériel, sollicite auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier le rachat de ce dernier.

Compte tenu des sommes déjà versées par le club, l'achat du bateau par le club pourrait s'opérer au prix de 6 486,00 €. Le club NPCG Ski Nautique a donné son accord et sollicite un paiement en deux versements de 3 243,00 €.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur la vente du bateau au club de Ski Nautique au prix de 6 486 €, moyennant un paiement en deux versements de 3 243 €,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

En réponse à Mme GERBOIN, il est précisé qu'il a été procédé à la vente de l'ancien bateau pour 16 500 €.

La collectivité, dans le cadre de la nouvelle acquisition, a perçu une subvention du Conseil Général de 5 560 € et le club lui a versé une quote part de 13 354 €. Il reste cependant à la charge de la Communauté de Communes la part de TVA non récupérée, soit 6 486 €.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

6. FINANCES

QUESTION 6.1 - Travaux d'aménagement de l'ancien Palais de Justice - Versement d'une participation à la ville de Château-Gontier

Délibération n° CC - 007 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Dans le cadre de l'emménagement des services techniques à l'hôtel de Ville et de Pays, des travaux d'aménagement se sont avérés nécessaires à savoir :

<u>⇒ Travaux engagés par la Ville de Château-Gontier</u>	<u>Montant TTC</u>
Lot menuiserie	18 049,37 €
Lot plâtrerie	5 251,27 €
Lot électricité	20 959,30 €
Lot Peinture	18 207,94 €
TOTAL	62 467,88 €

<u>⇒ Travaux engagés par la Communauté de Communes</u>	<u>Montant TTC</u>
Matériel d'interconnexion informatique et téléphonique	26 396,89 €
TOTAL	26 396,89 €

Les services techniques implantés dans ce bâtiment sont des services d'encadrement transversaux :

- Direction des services techniques - Secrétariat de direction,
- Service achats, fêtes et manifestations,
- Service bâtiment,
- Service voirie,
- Service espaces verts,
- Bureau d'étude.

Il est proposé de répartir les travaux entre les deux collectivités à raison de 50% du coût des travaux TTC déduction faite du FC TVA au taux de 15.482%.

En conséquence, la Ville de Château-Gontier verserait à la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier une participation de 11 155 € au titre du matériel d'interconnexion informatique et téléphonique (26 396.89 € - 4 086.76 €) x 50%.

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier participerait aux travaux payés par la Ville de Château-Gontier à hauteur de 26 398 € (62 467.88 € - 9 671.28 €) x 50%.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur la répartition des travaux susvisés entre les deux collectivités à raison de 50% du coût des travaux TTC déduction faite du FC TVA au taux de 15.482%,
- de se prononcer favorablement sur le versement d'une participation de 26 398 € à la Ville de Château-Gontier,
- de se prononcer favorablement sur l'encaissement d'une participation de 11 155 € de la Ville de Château-Gontier,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. HENRY souligne que la Ville, le Pays et le CCAS ont mis en place une nouvelle organisation, et ce dans le but d'améliorer ses prestations à la population, avec toujours le souci de dépenses optimisées.

A l'Hôtel de Ville et de Pays, les anciens locaux du Palais de Justice accueillent désormais un pôle « ingénierie technique ». Au 2^{ème} étage sont donc installés les services techniques, l'informatique, le SIG et les Finances. Au 1^{er} étage sont maintenus les services Moyens généraux : Administration générale, Ressources humaines, ... Au rez-de-chaussée, on retrouve l'Etat civil mais également la Police municipale, les services Urbanisme, Environnement et Leader.

Le bureau des Vice-Présidents sera également déménagé dans le bureau d'à côté, pour devenir une salle de réunion.

La Mairie annexe, ainsi libérée, devient un espace « famille » multi-générationnel, regroupant l'action sociale, le logement, les Ateliers Vie Quotidienne, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique), le Service Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), le Service d'Aide A Domicile (SAD) mais également la Jeunesse et l'Enfance.

M. HENRY souligne qu'une visite sera prochainement organisée pour les élus.

DECISION: A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

7. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

QUESTION 7.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Monsieur le Président rend compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-037-2008 du 9 avril 2008) :

Marché n°054-2010 : Fourniture et mise en place d'un logiciel de gestion des marchés publics - BERGER-LEVRAUD (31682) - 15 695,36 €

Marché n°056-2010 : Assurances - Lot 1 "Dommages aux biens et risques annexes" - PILLIOT (62120) - 29 433,00 €

Marché n°057-2010 : Assurances - Lot 2 - "Responsabilité et risques annexes" - PNAS (75009)-AREAS (75008) - 10 067,12 €

Marché n°058-2010 : Assurances - Lot 3 - "Flotte automobile et risques annexes" - PILLIOT (62120) - 29 433,00 €

Marché n°059-2010 : Assurances - Lot 4 - "Bris de machine informatique et autres matériels" - GAN (92082)/ SORIN (53200) - 935,00 €

Marché n°060-2010 : Assurances - Lot 5 - "Risques statutaires du personnel" - GRAS-SAVOYE (56100)/ CNP (75716) - 37 678,59 €

Marché n°061-2010 : Assurances - Lot 6 - "Protection juridique des agents et élus" - SARRE ET MOSELLE (57401)/ CFDP (67000) - 702,50 €

Marché n°062-2010 : Assurances - Lot 7 - "Tous risques expositions" - SAGA (13796)/ HISCOX (75002) - 300,00 €

Marché n°063-2010 : Mise à jour des systèmes de téléphonie sur IP et de maintenance réseau de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier - NEXTIRAONE (72000) – 68 683,06 €

Marché n°066-2010 : Rénovation de la piste d'athlétisme de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier - OSMOSE (59100) – 30 032,73 €

Marché n°083-2010 : Services de télécom - Lot 4 "Services Internet professionnels" - ORANGE BUSINESS SERVICES (35708)/ ORANGE France (94745) – Marchés à bons de commande sans mini maxi

Marché n°085-2010 : Services de télécom - Lot 1 "Abonnement et communications entrantes" - ORANGE BUSINESS SERVICES (35708) - Marchés à bons de commande sans mini maxi

Marché n°086-2010 : Services de télécom - Lot 2 "Communications sortantes" - ILIAD TELECOM (75008) - Marchés à bons de commande sans mini maxi

Marché n°087-2010 : Services de télécom - Lot 3 "Téléphonie mobile" - ORANGE France (94745) - Marchés à bons de commande sans mini maxi

Arrêté n°183-2010 : Nomination d'un régisseur et de treize mandataires suppléants pour la régie de recettes de la Bibliothèque Tête de Réseau et Bibliothèques Relais du Pays de Château-Gontier

Arrêté n°249-2010 : Désignation de Maître Forêt, notaire à Château-Gontier, pour la rédaction de l'acte d'acquisition des terrains situés sur la commune de Loigné sur Mayenne auprès de la SAFER

Arrêté n°256-2010 : Vente d'une table de tennis de table en bois appartenant au service des sports du Pays de Château-Gontier à M Philippe Lemétayer domicilié à Azé pour un montant de 50 € TTC

Arrêté n°257-2010 : Vente d'une table de tennis de table en bois appartenant au service des sports du Pays de Château-Gontier à Mme A. Thomain domiciliée à Chazé sur Argos (49) pour un montant de 50 € TTC

Arrêté n°258-2010 : Vente d'une table de tennis de table en bois appartenant au service des sports du Pays de Château-Gontier à Mme M. Maurice domiciliée à Château-Gontier pour un montant de 50 € TTC

Arrêté n°259-2010 : Vente d'une table de tennis de table en bois appartenant au service des sports du Pays de Château-Gontier à M J. Manceau domicilié à Longuefuye pour un montant de 50 € TTC

Arrêté n°260-2010 : Vente d'une table de tennis de table en bois appartenant au service des sports du Pays de Château-Gontier à M S. Guillon domicilié à Coudray pour un montant de 50 € TTC

QUESTION 7.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-038-2008 du 9 avril 2008).

Bureau du 29 novembre 2010

Délibération n° B-159-2010 : Validation de l'organisation d'une conférence-débat sur la différence et la discrimination par le Point Information Jeunesse le jeudi 9 décembre 2010 à 20h30 à la salle gothique

Bureau du 13 décembre 2010

Délibération n° B-160-2010 : Dans le cadre du projet culturel régional 2011, mise en place d'actions professionnelles, pédagogiques et tout public, autour de la danse Jazz, en partenariat avec l'ADDM 53 pour un budget prévisionnel de 5 000 €

Délibération n° B-161-2010 : Mise à disposition à titre gracieux du Théâtre des Ursulines et des studios Bagouet et Djaguilev du 2 au 7 mai 2011 auprès de l'ADDM 53 pour l'organisation des Rencontres Chorégraphiques Départementales 2011

Délibération n° B-162-2010 : Dans le cadre de l'insertion des musiques actuelles en milieu scolaire, prise en charge des frais d'intervention et de déplacements du « Human Beat-Box » sur 2010-2012

Délibération n° B-163-2010 : Dans le cadre de la convention triennale de développement d'actions culturelles, mise à disposition à titre gracieux de la salle du Rex auprès de l'association Bouts de Ficelles Productions de Daon du 26 au 30 décembre 2010 pour l'accueil du groupe BA'AL

Délibération n° B-164-2010 : Versement d'une subvention d'un montant de 2 500 € à la Ville de Château-Gontier au titre de l'organisation du Village Prévention Santé « Cultivez votre santé » organisé les 7 et 8 octobre 2010

Délibération n° B-165-2010 : Signature d'une convention avec la Ville de Château-Gontier, Mme D'Ambrières et M et Mme Tréton pour les modalités relatives à la mise en place du réseau collectif d'assainissement et à l'entretien de réseaux en servitude

Délibération n° B-166-2010 : Réductions au Camping du Parc pour le Club Nautique de Château-Gontier pour l'organisation d'un stage de perfectionnement d'Aviron du 20 au 21 décembre 2010

Bureau du 20 décembre 2010

Délibération n° B-167-2010 : Signature d'une convention de partenariat avec EDF dans le cadre de l'opération d'économies d'énergie dans les salles de traite

Délibération n° B-168-2010 : Lancement d'une nouvelle publicité pour la mise en vente de la maison attenante au Rex pour une période allant jusqu'au 31 mars 2011

Délibération n° B-169-2010 : Versement d'une contribution financière d'un montant de 25 000 € à l'association Mayenne Initiative au titre de la participation de la Communauté de communes

Délibération n° B-170-2010 : Signature d'une convention de mise à disposition de la Maison de la Halte Fluviale à l'Association Agréée pour la Protection de la Pêche et du Milieu Aquatique de Château-Gontier (AAPMA)

Délibération n° B-171-2010 : Dans le cadre du Plan de développement numérique des écoles rurales, signature d'une convention de mise à disposition de l'équipement numérique interactif à titre gracieux aux OGEC des écoles primaires privées du territoire

Bureau du 10 janvier 2011

Délibération n° B-001-2011 : Dans le cadre de l'OPAH 2009-2012, attribution de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour leurs travaux

QUESTION 7.3 - Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, M. Henry clôt la séance à 21h30.

VC - 10/02/2011

Présentation du projet éolien et des implantations finales
devant les élus :

Conseil communautaire du 25 janvier 2011 (extrait)

-

Pays de Meslay-Grez



Démarrer Microsoft Office Outlook.Ink

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MESLAY-GREZ**

**Le Mardi 25 Janvier 2011
À 20h 30 - salle l'Amphi
Pôle intercommunal des services du Pays de Meslay-Grez**

Étaient présents :

Commune	Nom	Prénom			
ARQUENAY	LELIEVRE	Emmanuel	MAISONCELES DU MAINE	GENDRON	Didier
ARQUENAY	CHERRUAULT	Lucien	MESLAY DU MAINE	LAUNAY	Noëlle
BALLEE	DUBOIS	Louis	MESLAY DU MAINE	POULAIN	Jean-Marc
BALLEE	HUET	Daniel	MESLAY DU MAINE	GAUTIER	Huguette
BAZOUGERS	RAPIN	Yveline	MESLAY DU MAINE	BOURDAIS	André
BAZOUGERS	SAUVAGE	Philippe	MESLAY DU MAINE	BORDIER	Pierre
BEAUMONT PIED DE BOEUF	POUJADE	Brigitte	MESLAY DU MAINE	MONNERET	Françoise
BOUERE	LABASQUE	Guy	PREAUX	FOUCAULT	Roland
CHEMERE LE ROI	CARIOU	Philippe	RUILLE FROID FONDS	DUCHEMIN	François
EPINEUX LE SEGUIN	COTTEREAU	Michel	SAINT BRICE	BOISSEAU	André
GREZ EN BOUERE	PERTHUE	M-Henriette	SAINT CHARLES LA FORET	ABAFOUR	Michel
GREZ EN BOUERE	BOULAY	Didier	SAINT DENIS DU MAINE	BOIZARD	Bernard
LA CROPTÉ	FERRAND	Georges	SAINT LOUP DU DORAT	BREHIN	Jean-Claude
LE BIGNON DU MAINE	BELLAY	Jean-Louis	VILLIERS CHARLEMAGNE	BOUVET	Norbert
LE BURET	HOUDU	Marcel	VILLIERS CHARLEMAGNE	HOUDAYER	Fernand

Assistait également à la séance :
Sylvie LANDELLE – DGS

1 / Procès Verbal ; dernière séance

Le Président, rappelle le procès verbal du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez en date du 14 décembre 2010.

Les membres du Conseil Communautaire présents à la dite séance approuvent le Compte-rendu à l'unanimité.

2 / Dossier bâtiments artisans II Analyse des offres et signature des marchés - Fixation prix des loyers

1 - Rappel Principales caractéristiques du projet

Le conseil communautaire dans sa séance du 29 septembre 2009 a validé la mise en place d'une nouvelle tranche de bâtiments artisans. Le village d'artisans est composé de 5 bâtiments répartis de la manière suivante :

- 1 situé zone artisanale du Clos Macé à Bazougers
- 1 situé zone artisanale en bordure de la RD 28 à Bouère
- 1 situé zone artisanale route de Château Gontier à Grez en Bouère
- 1 situé zone artisanale en bordure de la RD 24 à Saint Loup du Dorat
- 1 situé zone artisanale à Meslay du Maine

Les bâtiments, tous évolutifs, pourront faire l'objet d'adaptations mineures en fonction du souhait des futurs utilisateurs.

L'opération est dotée d'une enveloppe fixée à **677 500 € HT**.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'équipe GICQUEL, Architecte et BECB, économiste de la construction et bureau d'études fluides et VRD.

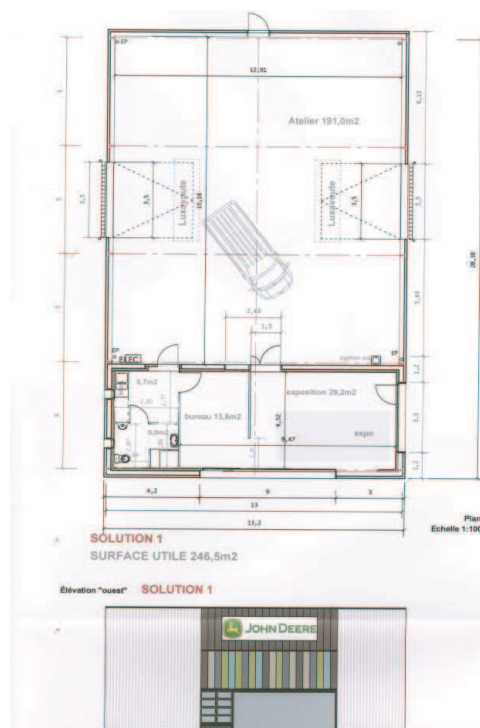
2 - Etude et travaux

L'avant Projet Détaillé a été validé au sein du Bureau lors de sa séance du 7 septembre 2010. Ce dossier a confirmé les propositions techniques ci-dessous.

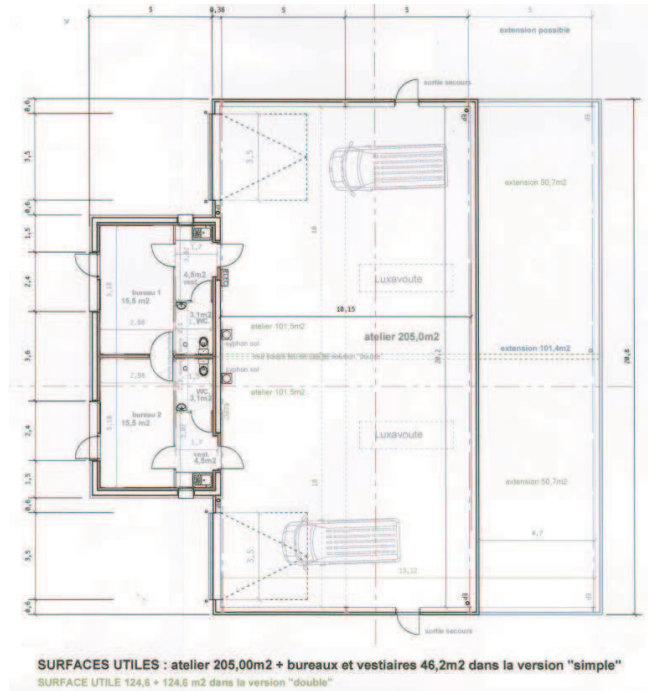
A – Rappel Propositions techniques

Deux grands types de bâtiments sont envisagés :

- Des bâtiments uniques sur Bouère et Grez en Bouère où les futurs locataires sont connus



- Des bâtiments pouvant être loués par moitié pour Bazougers, Saint Loup du Dorat et Meslay du Maine



B – Consultation

Une consultation a été lancée le 30 novembre 2010 pour un retour des offres le 21 décembre 2010.

La Commission de suivi des marchés s'est réunie le 22 décembre 2010 pour l'ouverture des plis et une analyse des offres le 17 janvier 2011.

Choix de la commission :

	Lots	Nom Entreprise	Montant offre
1	VRD	EUROVIA	135 842,95 €
2	Gros Œuvre	DOSSO	170 668,80 €
3	Charpente métallique	DEMY	100 440,00 €
4	Bardage métallique	SMAC	107 500,00 €
5	Couverture Etanchéité	GUINDE	93 002,45 €
6	Menuiserie Extérieures	BARON	37 023,00 €
7	Portes sectionelles	NOVOFERM	18 753,84 €
8	Menuiseries int, cloisons, plaf	FORVEILLE	47 621,64 €
9	Carrelage faïence	LUCAS	14 370,07 €
10	Peinture	WOJTALA	10 626,09 €
11	Plomberie ventilation	CADOT SAGET	33 511,06 €
12	Electricité chauffage	ISOLEC	103 839,23 €
Total			873 199,13 €

C – Plan de financement au stade de la consultation

	Stade APD	Stade consultation
Dépenses		
Travaux	940 435,00 €	873 199,13 €
Etudes	52 500,00 €	67 647,10 €
Terrains	49 441,50 €	49 441,50 €
Divers	50 000,00 €	50 000,00 €
Total dépenses	1 092 376,50 €	1 040 287,73 €
Recettes		
DDR 2010	135 500,00 €	198 024,00 €
CTU 2	75 000,00 €	75 000,00 €
Autofinancement	40 456,00 €	40 456,00 €
Emprunt	841 420,50 €	726 807,73 €
Total recettes	1 092 376,50 €	1 040 287,73 €

Crédits budgétaires :

Le complément de crédits devra faire l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2011.

3 - Location des bâtiments ; prix des loyers

Le Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2007 avait décidé que la base de calcul de l'ensemble des loyers serait de 3€HT/m² en 2006, et que les années suivantes, ce loyer soit indexé annuellement sur la base l'Indice des Loyers Commerciaux du 3ème trimestre de l'année N-1.

Ce qui donnerait l'évolution suivante :

1er janvier 2006 : 3,00€

1er janvier 2008 : 2,94€

1er janvier 2009 : 3,07€

1er janvier 2010 : 3,04€

Dans le cadre de la construction des bâtiments pour artisans : 2ème tranche, les membres du Bureau proposent que le loyer soit fixé à 3,04€/m² valeur au 1er janvier 2010, revalorisé en fonction de l'Indice des Loyers Commerciaux du 3ème trimestre de l'année N-1 (pas encore connu à ce jour pour 2011).

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du rapport et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Valide le choix de la commission de suivi des marchés publics,**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer les marchés et les avenants éventuels à intervenir,**
- **Décide d'inscrire le complément de crédits nécessaires au financement de l'opération au BP 2011,**
- **Valide le prix de location des dits bâtiments à 3.04€ HT, valeur au 1^{er} janvier 2010 ;**
- **Autorise le Président à signer les protocoles d'accord à intervenir avec les futurs locataires.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents à l'opération.**

3 / Dossier sécurisation de la ZA de la Promenade à Grez en Bouère ; avenant au marché de travaux

1 – Rappel des principales caractéristiques du projet

L'opération a pour objectif de sécuriser l'entrée de la ZA de la Promenade et envisage la réalisation d'un carrefour en tourne à gauche non borduré sur la RD 28 du PR 15+445 à 15+750.

L'opération comprend notamment :

- L'élargissement de la RD 28 et de la patte d'oie d'accès à la zone d'activités
- La mise en place de plots routiers rétro réfléchissants en renforcement de la signalisation horizontale
- Le renouvellement de la couche de roulement en enrobés sur la totalité de l'aménagement

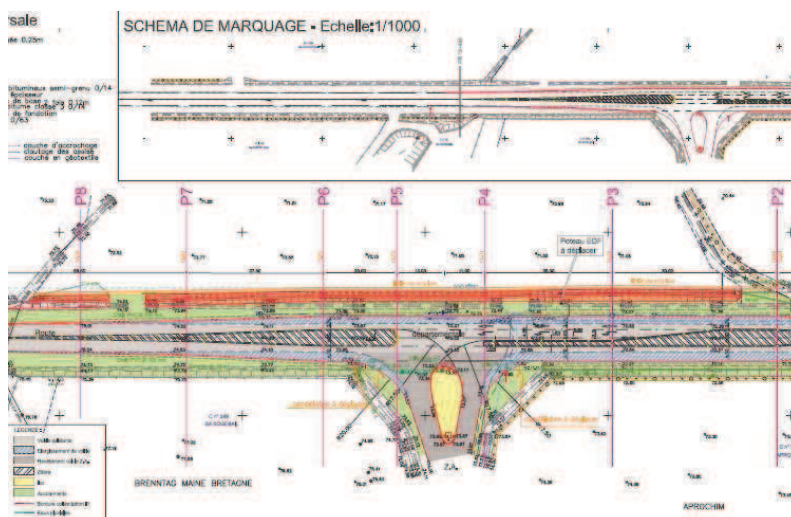
La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la Direction Départementale de l'Équipement devenue la Direction départementale des Territoires.

Les travaux ont débuté le 28 septembre 2010 et devaient s'achever le 13 décembre 2010. En raison des conditions météorologiques et des problèmes de livraison de produits pétroliers, le délai d'exécution fait l'objet d'une prolongation de 3.5 mois afin que les travaux puissent s'achever au cours du mois de mars 2011.

1 – Rappel des caractéristiques techniques et financières

Les principales caractéristiques techniques apparaissent sur le plan ci-dessous.

Suite à la consultation des entreprises, l'entreprise EUROVIA Atlantique a été retenue pour un montant de 160 843.25 € HT dont une option pour la réalisation d'une couche de roulement sur l'ensemble de la RD 28 pour 24 214.00 € HT



3 – Travaux

Lors des travaux d'élargissement, les essais de plaque ont révélé une portance insuffisante (inférieure à 35 Mpa) du fond de forme. En conséquence, la couche de fondation prévue en GNTA 0/63 doit être remplacée par de la Grave Ciment ; le prix unitaire à la tonne de ce matériau entraîne un surcoût de 20 000,00 € HT.

Un avenant doit être passé pour modifier le montant du marché initial de la manière suivante :

- | | |
|------------------------------|------------------------|
| ➤ marché initial avec option | 160 843.25 € HT |
| ➤ prestations en plus | 20 000.00 € HT |
| Soit | 180 843.25 € HT |
- Le montant du marché serait ainsi porté de 160 843.25 € H.T. à 180 843.25 € HT
- Rappel du montant du Budget 2010 : 203 350 € TTC

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- **Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du rapport et après en avoir délibéré à l'unanimité ;**
- **Autorise le Président à signer l'avenant proposé et toutes les pièces inhérentes au présent dossier.**
- **Autorise le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du Budget Primitif 2011, les dépenses d'investissement suivantes sur le budget annexe Economie :**

- *Chapitre 23 – opération 18 : aménagement de l'entrée de la ZA de la Promenade à Grez en Bouère (c/2315) : 20000€.
(Rappel crédits votés au BP 2010 à l'opération 18 (c/2315) = 203350 € donc ouverture de crédits plafonnée réglementairement à 25 % soit 50837 €).*

- **Précise que ces crédits seront inscrits au BP 2011.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

4/ Dossier bâtiment industriel situé à Grez en Bouère

1- CONTEXTE

La Société SODAFGEO Etanchéité est une entreprise appartenant au groupe CODAF (à l'origine, coopérative de drainage) dont le siège se situe en Vendée et qui regroupe 200 salariés répartis en plusieurs sociétés. SODAFGEO est spécialisé dans le stockage de liquide (agricole, effluents, stockage d'eau...) et est composé de 40 personnes réparties notamment en équipes de poseurs. L'une d'elle est constituée de 4 personnes dont le dépôt technique se situe dans l'Ille et vilaine. Pour des questions de proximité, ils souhaitent transférer ce dépôt dans le Sud-Mayenne.

A cette occasion, ils ont sollicité la CCPMG pour une implantation à Grez en Bouère.

2- BESOINS

Ils ont besoin d'un bâtiment de 225m² environ pour stocker leurs principales fournitures. Seuls les bureaux devront être chauffés, le reste du bâtiment pourra être du simple peau. Une estimation a été sollicitée auprès de BATIR France, soit un coût total de l'opération estimé à 224 000€HT.



Le bâtiment pourrait être mis en location à 900€ HT par mois en bail commercial, payable d'avance le 1er de chaque mois. Un dépôt de garantie correspondant à 3 mois de loyer serait demandé, ainsi que le remboursement annuel du montant de la taxe foncière.

A côté de ce bail commercial, un contrat complémentaire serait également signé chez le notaire, contrat garantissant le paiement par la société d'un paiement des loyers pendant 6 ans quelle l'occupe ou non.

Le bâtiment serait attendu pour septembre/octobre 2011.

La commission économique en date du 12 octobre 2010, puis le conseil communautaire du 19 octobre 2010, avaient donné un avis de principe favorable sur la réalisation du bâtiment.

AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du rapport et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Valide la réalisation du bâtiment et sa mise à disposition sur les bases proposées ci-dessus.**
- **Autorise le Président à lancer la consultation architecte en cas d'accord de l'entreprise.**
- **Autorise le Président ou le Vice Président à signer tous documents inhérents au présent dossier.**

5 / AFFAIRES FINANCIERES

1) - Budget Principal - autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP

- Considérant l'état de la trésorerie, et les remboursements temporaires qui pourraient être engagés concernant la convention de prêt Léna modulable BFT avant le vote du Budget Primitif,
- Considérant l'état des restes à réaliser en investissement au 31/12/2010.

Il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2011 les dépenses d'investissement suivantes :

➔ Chapitre 16 - Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie (c/16449) : 600 000 €

(Rappel crédits votés au BP 2010 au compte 16449 = 2 400 000 € donc ouverture de crédits plafonnée règlementairement au 25 % soit 600 000 €)

Précise que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2011.

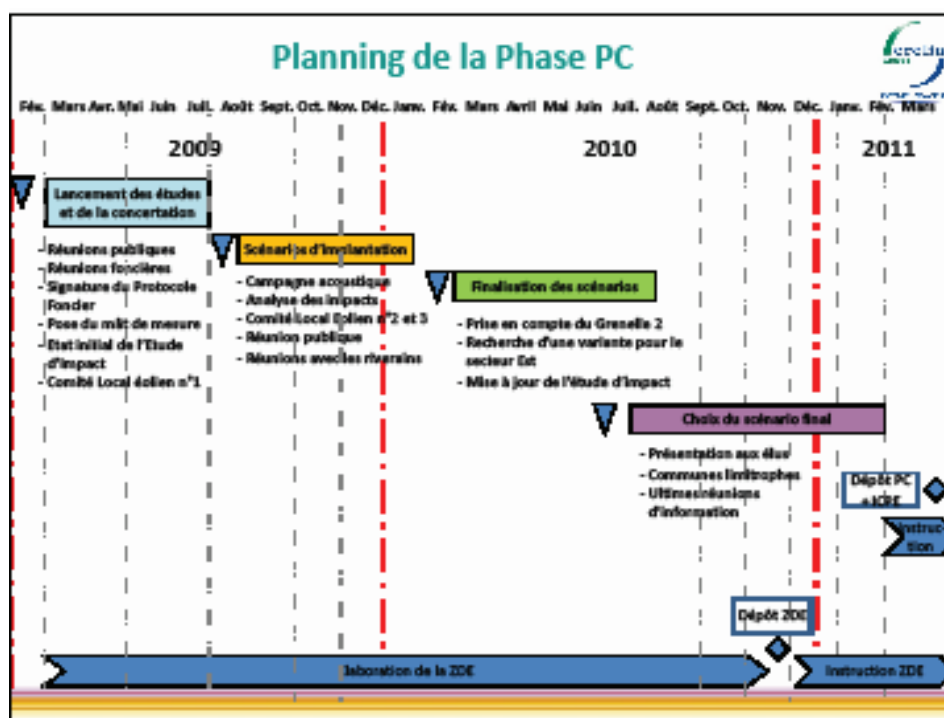
AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

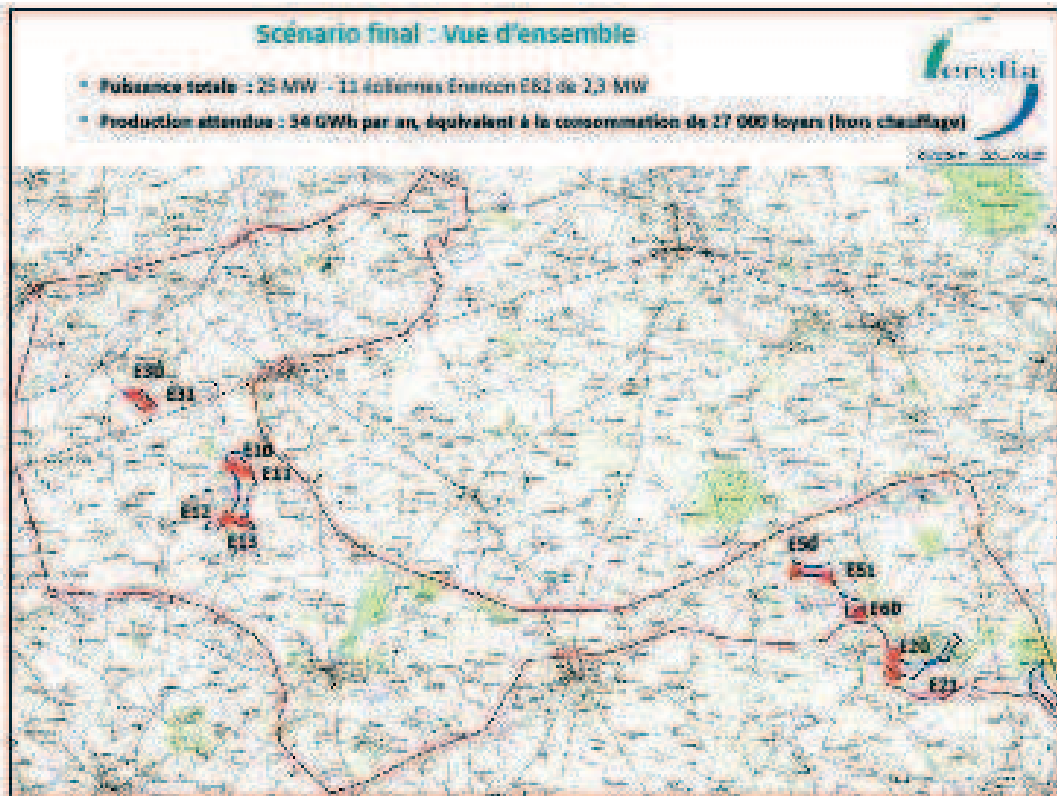
Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du dossier présenté, à l'unanimité ;

- **Autorise le Président à engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2011, les dépenses d'investissement suivantes :**
 - o *Chapitre 16 - Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie (c/16449) : 600 000 €*
(Rappel crédits votés au BP 2010 au compte 16449 = 2 400 000 € donc ouverture de crédits plafonnée règlementairement au 25 % soit 600 000 €)
- **Précise que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2011.**
- **Autorise le Président ou le Vice-président à signer tous documents inhérents aux présents dossiers.**

6 / DOSSIER PROJET PARC EOLIEN DE BOUERE

Par délibération en date du 8 juillet 2010, la Communauté de Communes a validé le nouveau périmètre de ZDE "Pays de Château-Gontier – Pays de Meslay-Grez". Après de nombreuses réunions de travail et de concertation avec la population et suite aux différentes études techniques menées par Erélia-Groupe GDF-Suez, l'implantation a été définie pour 11 éoliennes (6 sur le parc Ouest – 5 sur le parc Est), dont 3 situées sur la commune de Bouère. Avant de déposer la demande de permis de construire, Erélia a souhaité informer les élus sur ce projet.





AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- Après avoir pris connaissance de la présentation faite par les représentants de la société Erélia (Groupe GDF-Suez) et après en avoir échangé, le Conseil Communautaire prend acte du projet éolien présenté.

 Séance levée à 22h30

Présentation du projet éolien et des implantations finales
devant les élus :

Conseil municipal du 24 janvier 2011 (extrait)

-

Commune de Gennes-sur-Glaize

1 – Service public d’assainissement non collectif (SPANC – Tarif des prestations) *Délibération n° 2011-001*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mission SPANC au sein des communes, la communauté de communes du Pays de Château-Gontier a proposé son assistance avec la constitution d’un groupement de commande.

Après le lancement de l’appel à la concurrence, la commission d’appel d’offres a retenu la SAUR comme prestataire de cette mission.

La répartition du montant du marché pour la commune de GENNES SUR GLAIZE est de 3400.68 € HT soit 3587.35 € TTC

Le tarif des prestations du SPANC sera voté ultérieurement après la réunion de présentation détaillée des missions de la SAUR, fixée au 8 février 2011.

2 – Travaux d’assainissement à St Aignan – Acquisition de terrain *Délibération n° 2011-002*

Dans le cadre des travaux d’assainissement collectif au hameau de St Aignan, notamment la construction d’une station d’épuration, la commune envisage d’acquérir une partie (environ 3000 m²) de la parcelle cadastrée section C n° 158 appartenant aux Consorts GAUDRE/ROUSSELET.

Après délibération, le conseil municipal

- Propose d’acquérir une partie de la parcelle cadastrée section C n° 158, soit 3000 m² au maximum, au prix de 1.20 € le m² avec un droit de passage de canalisation sur les autres parcelles appartenant au même propriétaire
- Précise que les frais d’acte et de bornage seront à la charge de la commune
- Autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3 – Bâtiments

3-1 ACQUISITION ET RENOVATION DE L’ATELIER BICHOT *Délibération n° 2011-003*

L’atelier « Ferronnerie d’Art », appartenant à M. et Mme BICHOT Maurice, situé sur la commune au bord de la RD 28 en allant vers Château-Gontier, est à vendre depuis plusieurs mois. Ce bâtiment construit en 1977 nécessite des travaux de mise aux normes (électricité, isolation et sanitaires...).

La commune serait éventuellement intéressée par cette acquisition en vue de créer 2 ateliers pour les louer ensuite à des artisans locaux.

Effectivement, un artisan peintre, installé actuellement sur la commune, serait éventuellement prêt à louer un des 2 ateliers pour y développer son entreprise. De plus, une autre personne s’est manifestée pour la création d’une nouvelle activité artisanale dans l’autre local.

Ce projet a pour but de maintenir les artisans sur la commune et d’offrir aux entreprises la possibilité de s’implanter sur le territoire.

L'opération se caractérise par l'acquisition et la rénovation de ce bâtiment de 350 m² et la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune de GENNES SUR GLAIZE.

Ce programme d'investissement, évalué à la somme globale de 241 200.00 € HT s'articule comme suit :

- Acquisition	65 000.00 €
- Frais notarié	2 200.00 €
- Travaux	142 000.00 € HT
- VRD	15 000.00 € HT
- Honoraires	12 000.00 € HT
- Frais divers	5 000.00 € HT
Total général	241 200.00 € HT

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Charte de Territoire du Pays de Château-Gontier et de sa stratégie de développement 2005-2015. Il répond notamment aux mesures et sous mesures suivantes :

Sous mesure 3.1.1 « *Maintenir le commerce et l'artisanat en milieu rural et développer l'offre commerciale de proximité* »

Sous mesure 3.2.1 « *Offrir aux entreprises la possibilité de se développer et de s'implanter sur le territoire* »

Aussi, afin de contribuer au financement de cet ouvrage, il est proposé de solliciter le soutien financier de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du volet 1 – Economie et services - du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural à hauteur de 35 000.00 €.

Le plan de financement de ce projet s'articule donc comme suit :

Nom du financeur	Montant
FCATR	
Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier	35 000.00 €
Emprunt – Commune de GENNES SUR GLAIZE	200 000.00 €
Autofinancement – Commune de GENNES SUR GLAIZE	6 200.00 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération "Acquisition et rénovation de l'atelier Bichot", telle que décrite ci-dessus,
- de statuer favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité ;
- l'autoriser à solliciter, auprès de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, l'attribution d'une subvention d'un montant de 35 000.00 €, s'inscrivant dans le cadre du volet 1 –Economie et Services - du F.C.A.T.R,
- d'approuver le règlement du FCATR
- l'autoriser à solliciter toutes autres aides financières mobilisables, susceptibles de compléter le financement de cette opération, telles que présentées,
- lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Les prestations d'analyses de 2010 se montaient à 305.77 € HT

	Prix unitaire contrat 2011	Coût total 2011
Déplacement et collecte 1 fois/trimestre	10.30 €	41.20 €
Analyse échantillon 1 fois/trimestre	38.20 €	152.80 €
Contrôles de surface 1 fois/trimestre	16.17 €	64.68 €
Audit hygiène réalisé sur site	95.00 €	95.00 €
Frais de dossier	3.61 €	14.44 €
Total HT		368.12 €

ANALYSE DE POTABILITE DE L'EAU

Prélèvement réalisé sur site		24.26 €
Analyse d'eau de distribution		42.16 €
Frais de dossier		3.61

Total HT sans prélèvement **45.77**

Total HT avec prélèvement **70.03**

Après délibération, le conseil municipal

- accepte la nouvelle proposition de contrat mais sans la visite diagnostic d'hygiène d'une heure sur site autorise ce qui porte les prestations annuelles à 273.12 € HT
- ne retient pas le devis d'analyse de l'eau
- habilite Monsieur le maire à signer le contrat avec le LDA543

6 – Vente d'herbe

Délibération n° 2011-007

Après délibération, le conseil municipal :

- décide d'attribuer la vente d'herbe de la parcelle cadastrée section A n° 281 au Lycée agricole d'AZE au prix forfaitaire de 353 €
- demande l'établissement, à partir de cette année, d'un bail sous seing privé afin de louer cette parcelle cadastrée section A n° 281 (1 ha 35 a 77 ca) au Lycée Agricole d'AZE pour une durée de 9 ans au prix de 130 € l'hectare par an, révisable chaque année.
- habilite Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5 – Règlement de la pêche – année 2011

Le règlement de la pêche de l'année 2010 est reconduit pour 2011

La commission « Pêche » se réunira le jeudi 3 février 2011 à 20 h 30.

Questions diverses

➤ BIBLIOTHEQUE

- Une réunion sera fixée avec tous les bénévoles

➤ **VESTIAIRES : CHOIX DU SOL**

Différents modèles de carrelages et revêtement de sol sont présentés au conseil municipal.

La faïence des sanitaires sera de couleur blanche avec un liseré jaune.

Deux couleurs sont choisies pour le sol de la salle multi activité : imitation parquet pour délimité un couloir de circulation côté vestiaires et côté rangement. Le reste de la salle sera de couleur bleu

➤ **DEFIBRILLATEUR (Délibération n° 2011-008)**

La commune d'Azé a lancé une consultation auprès de 3 entreprises en achat groupé pour l'acquisition de défibrillateurs sur 5 communes du pays de Château-Gontier.

La consultation a donné les résultats suivants :

Entreprise consultée	Matériel	Prix unitaire proposé dans le cadre de la commande groupée	
		HT	TTC
Sté D-fibrillateur	ZOLL AED+DA norme IP55(garantie 5 ans) – sacoche noire – 1 paire d'électrodes adultes – 1 paire d'électrodes pédiatriques – 1 métronome intégré – 1 trousse de secours – 1 jeu de 10 piles lithium – Formation inclus	1 349.00 €	1 613.40 €
	Coffre ATWR en acier avec alarme (hors pose)	229.00 €	273.88 €
	Coffre AIVIA avec alarme et chauffage, transformateur inclus (hors pose)	540.00 €	645.84 €
	Contrat d'entretien prix passage annuel par défibrillateur	179.00 €	214.08 €
	Signalétique – voir catalogue avec prix indicatifs		
Sté Défibril	Pack intérieur avec signalétique + électrodes pédiatriques	1 470.00 €	1 758.12 €
	Pack extérieur avec signalétique + électrodes pédiatriques	1 900.00 €	2 272.40 €
	Contrat d'entretien prix passage annuel par défibrillateur	175.00 €	209.30 €
Sté FORMADERM	Défibrillateur complet	1 328.00 €	1 588.29 €
	Boîtier pour intérieur	315.00 €	376.74 €
	Boîtier pour extérieur	556.00 €	664.98 €
	Pas de contrat d'entretien : inclus dans l'offre – SAV		
	Signalétique – voir catalogue avec prix indicatifs		

Après délibération, le conseil municipal

- retient l'offre de la société FORMADERM avec boîtier extérieur
- habilite Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

➤ **ECOLE**

Madame Marie-Ange LEGRAND est chargée de vérifier la nécessité ou non d'acheter des essuie-mains pour l'école publique.

➤ **PLANTATION**

Afin de masquer le terrain bicross, une haie de charmes sera plantée sur une bâche tissée.

Par contre, dans le lotissement Cour de Langebot du côté du bassin de rétention, une haie bocagère avec bâche biodégradable sera installée.

➤ **PERSONNEL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au sein des services administratifs, des modifications risquent d'avoir lieu au 1^{er} juillet 2011.

Monsieur le Maire clôt la séance à 23 heures.

Michel GIRAUD

Guy CHAUVEL

Marie-Ange LEGRAND

André MARIN

Michel BOULAY
(Absent excusé)

Dominique LANDAIS

Marie-Claire PINAU

Régine CHAUDET

Chantal LEPAGE

Stéphane MARTINET

Nicole CHARLES

Martial DALIFARD

Bertrand PESLIER

Eric HUAULME

Christiane BRUNET

Présentation du projet éolien et des implantations finales
devant les élus :

Conseil municipal du 25 janvier 2011 (extrait)

-

Commune de Bouère

SEANCE DU 25 JANVIER 2011

Le vingt cinq janvier deux mil onze, à dix huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVEAU, Maire.

Etaient présents : LEVILLAIN Landry, CHAUVEAU Jacky, MARICHAL Benoît, HAMET Jérôme, LABASQUE Guy (a quitté la séance à 20h15mn), AVALLART Pierre, COULON Maryvonne, MAHIEU Céline, DE PRAETER Betty, HENCH Frédérique, ORHON Marie-Françoise, LEBANNIER Jacky, HUAULMÉ Didier, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr Christophe BESNIER ,
Mme Marie-Françoise ORHON qui a donné procuration à Mr Pierre AVALLART
Mr Jean-Pierre MARTIN qui a donné procuration à Mr Jacky CHAUVEAU

Mr Landry LEVILLAIN a été élu secrétaire

APPROBATION DE LA DERNIERE SEANCE

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2010

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire interroge les élus s'ils acceptent de traiter en questions diverses

- Droit de préemption urbain : propriété 8 rue des Pinsons
- Vente parcelle lotissement résidence des Chênes
- Remboursement achat par agent communal

A l'unanimité le Conseil Municipal donne son accord.

PRESENTATION PROJET EOLIEN

Par délibération n° CC-107-2010 du 16 novembre 2010, la Communauté de Communes a validé le nouveau périmètre de ZDE "*Pays de Château-Gontier - Pays de Meslay-Grez*", avec la modification de sa précédente délibération n° CC-076-2008 en date du 17 juin 2008.

Les communes concernées ont également délibéré favorablement sur ce périmètre.

Après des réunions de travail et de concertation avec la population et suite aux différentes études techniques menées par Erélia-Groupe GDF-Suez, l'implantation a été définie pour 11 éoliennes (6 sur le parc Ouest - 5 sur le parc Est).

Les projets éoliens sont soumis à plusieurs autorisations : autorisation d'urbanisme, autorisation de produire de l'électricité. Ils ont l'obligation de réaliser une évaluation environnementale préalable (étude d'impact - article R. 122-8 du code de l'environnement - et enquête publique - article R. 123-1 du code de l'environnement).

L'implantation des éoliennes sera également soumise au régime d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, les ICPE.

Ainsi, l'opérateur doit avant tout adresser au Préfet du département un dossier de déclaration comportant un certain nombre d'informations techniques. Après vérification de la conformité du dossier, le Préfet délivre un récépissé de la déclaration avec le texte des prescriptions générales applicables à l'installation qui constituent les précautions minimales à respecter qui peuvent à tout moment être complétées.

Ce dernier propose, dans le cadre de sa démarche initiale, d'informer les habitants, élus et services de l'Etat, avant de déposer la Demande de Permis de Construire, avec notamment :

- la présentation de l'implantation des éoliennes aux communes d'implantation (Azé, Gennes sur Glaize, Saint-Denis d'Anjou et Bouère) et aux conseils communautaires des deux Communautés de Communes,
- une information aux communes limitrophes situées en-dehors des Communautés de Communes du Pays de Château-Gontier et du Pays de Meslay-Grez.

Monsieur LABASQUE 1^{er} adjoint porte à la connaissance de l'assemblée le projet d'implantation.

Erélia présente la démarche déployée, le projet final, ses impacts et ses mesures d'accompagnement.

L'ensemble de la démarche s'est bien déroulé selon les engagements pris initialement : approche collective et transparente du foncier, information régulière au public, concertation avec les élus et les services de l'état pour la définition du projet final, répartition des retombées économiques...

Les membres du Conseil Municipal prennent acte du processus de concertation mené et du projet final d'implantation des éoliennes porté par la société Erélia sur le territoire.

Tenu par d'autres obligations, Monsieur Guy LABASQUE quitte la séance à 20h15 mn

ETUDE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Suite à une consultation de bureaux d'études, la société SCE de Nantes est missionné pour établir le diagnostic et schéma directeur des eaux usées et eaux pluviales- dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau

Montant total de cette étude H.T. 32.635,42€

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de solliciter des subventions auprès des services suivants :

Organismes	Taux	Montant subvention
Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	16.317,71 €
Conseil Général de la Mayenne	30%	9.790,63 €
<i>Total</i>		<i>26.108,34 €</i>

Autofinancement de la collectivité 6.527,08€

INDEMNITE GARDIENNAGE DE L'EGLISE- ANNEE 2010

Chaque année, une allocation est versée à Monsieur André DUBOIS chargé du gardiennage de l'église. Une circulaire du 8 février 1987 précise que cette indemnité peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle ;

Le Conseil Municipal,

Vu la circulaire préfectorale du 11 mai 2010 fixant le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises

- Décide d'allouer une indemnité de 471,87 €, au titre de l'année 2010 à Monsieur André DUBOIS domicilié à Bouère 6 rue des Rossignols.
- Autorise le Maire à verser l'indemnité maximale à Mr DUBOIS André, chaque année pendant lesquelles il assurera le gardiennage de l'église, au vu de la circulaire préfectorale stipulant le montant annuel.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE ANNEE 2009

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'année 2008 établi par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Grez-en-Bouère.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui sera mis à la disposition du public pour consultation.

RAPPORT D'ACTIVITES 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a transmis le rapport d'activités 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui sera tenu à disposition du public pour consultation.

Il souhaite toutefois que les coûts collecte en porte à porte et coûts conteneurs semi-enterrés soient différenciés.

RAPPORT D'ACTIVITES 2009 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez a transmis le rapport d'activités 2009 sur le service public d'assainissement non collectif.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui sera tenu à disposition du public pour consultation.

RAPPORT SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT ANNEE 2009

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le service public d'assainissement année 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur le rapport présenté qui sera mis à la disposition du public pour consultation.

PROJET RESTAURANT

CHOIX DE L'EXPLOITANT

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel à candidature pour l'exploitation et la location du futur restaurant a été lancé fin 2010.

Et précise que 3 dossiers ont été déposés en mairie mais que 2 personnes se sont portées candidates.

La commission communale a examiné les dossiers, et a auditionné les deux candidats en présence d'un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui a ensuite transmis son rapport et ses conclusions.

Copie de son rapport a été remis aux élus.

Puis la Commission a présenté son analyse et a répondu aux questions.

A l'issue de la discussion, Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission communale et du représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des conclusions de ce dernier :

Décide, à l'unanimité, de retenir la candidature de Mr & Mme Vincent LABASQUE.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE ET ASSUJETTISSEMENT A LA TVA

Les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable prévoit pour ce genre d'activité la constitution d'un budget annexe et l'assujettissement à la TVA .

Le Conseil Municipal :

- Décide de créer un budget annexe au budget communal partir du 01 janvier 2011
- Précise que ce budget annexe suivra la nomenclature M14
- Sollicite l'assujettissement à la TVA auprès des Services Fiscaux.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Une déclaration d'intention d'aliéner la propriété située 8 rue des Pinsons cadastrée section AC n° 68 et AC n° 63 établie le 4 janvier 2011 par Maître ROGEON Notaire à St Denis d'Anjou, a fait l'objet d'une renonciation au droit de préemption urbain.

ACHAT POUR LA COMMUNE PAR UN AGENT COMMUNAL

Un agent communal a effectué pour le compte de la commune des achats pour 107,24 € sur présentation d'un bon de commande avec numéro de client fourni par le magasin. Ce numéro n'étant pas un compte client officiel l'agent a dû régler personnellement les fournitures.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à lui rembourser cet achat de 107,24€.

VENTE PARCELLE LOTISSEMENT RESIDENCE DES CHENES - LOT N° 7

Vu la demande de Monsieur et Madame FERRAND Mathias, souhaitant réserver la parcelle située au lotissement Résidence des Chênes - lot n°7 surface 738m².

Attendu que Mr et Mme Ferrand Mathias se déclarent prêts à régler à la commune de Bouère le prix de 14.760,00 € hors TVA auquel il convient d'ajouter une TVA sur marge de 2.437,32 € pour former un prix TVA incluse de 17.197,32 €.

- ✓ Autorise Monsieur Jacky CHAUVEAU Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Guy LABASQUE 1er Adjoint à signer et à passer auprès de Maître GUÉDON, notaire à Ballée, tous actes et pièces nécessaires à la réalisation de la vente au profit de Monsieur et Madame FERRAND Mathias.
- ✓ Précise toutefois que la vente devra intervenir avant le 30 novembre 2011 faute de quoi, l'acceptation présentement donnée par le Conseil Municipal serait nulle et l'offre de Monsieur et Madame FERRAND Mathias refusée purement et simplement sans formalité.

INFORMATIONS DIVERSES

Troc Jardin

Date retenue : dimanche 15 mai 2011

Un rallye pédestre organisé par des bénévoles du point lecture agrémentera cette manifestation.

Chantier Argent de poche

La communauté de Communes reconduit l'opération chantier argent de poche cette année. Les jeunes de 16 à 18 ans intéressés sont invités à s'inscrire en mairie.

Aprochim

Monsieur le Maire rappelle que la Préfecture a organisé des réunions avec des agriculteurs concernés directement ou indirectement par la pollution au PCB de l'usine APROCHIM. Elle a également diligenté des analyses dans des exploitations agricoles.

Cette société, par arrêté préfectoral, est contrainte de baisser son activité de moitié, à titre conservatoire jusqu'à la mise en oeuvre de nouvelles dispositions garantissant un niveau d'émission réduit.

Pierre chemins

La livraison de pierre est terminée ; la dotation a été effectuée suite au passage de la commission communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15mn.

Présentation du projet éolien et des implantations finales
devant les élus :

Conseil municipal du 16 février 2011 (extrait)

-

Commune d'Azé

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 16 Février 2011**

Le Conseil Municipal de la commune d'AZÉ s'est réuni le Mercredi 16 Février 2011, à 20 H 00, Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel HERVÉ, Maire.

Etaient présents : M. HERVÉ, Mme LAINÉ, M. HOUTIN, M. HOCDÉ, M. DENEUX, M. MERCIER, M. BRUNEAU, Mme BAUSSAY, M. MARQUET, Mme LEDROIT, M. CLEMENCEAU, M. BOIVIN, M. MARTINEAU, Mme BOUHOURS, Mme MÉLOIS, M. MIGNOT, M. MORIN, Mme HÉRISSEAU, Mme HUET , M. CHOUTEAU

Etaient absentes : Mme AUGER, Mme GUILLET

Madame Valérie MELOIS a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 19 Janvier 2011 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

Présentation des schémas définitifs d'implantation des éoliennes

Monsieur HERVÉ rappelle que la Communauté de Communes a validé, en Novembre 2010, le nouveau périmètre de Zone de Développement Eolien (ZDE) « Pays de Château-Gontier et de Meslay-Grez ». Toutes les communes concernées ont également délibéré favorablement sur ce nouveau périmètre.

Après de nombreuses réunions de travail et de concertation avec la population, et suite aux différentes études techniques menées par ERELIA-GROUPE GDF-Suez, l'implantation des 11 éoliennes a été arrêtée (6 pour le parc Ouest, 5 pour le parc Est).

Les projets éoliens sont soumis à plusieurs autorisations (autorisation d'urbanisme, autorisation de produire de l'électricité) et doivent faire l'objet d'évaluation environnementale préalable (étude d'impact : article R 122-8 du Code de l'Environnement, et enquête publique : article R. 123-1 du Code de l'Environnement). L'implantation d'éolienne est également soumise au régime d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'Environnement (ICPE).

Ainsi, l'opérateur doit avant tout adresser au Préfet du Département un dossier de déclaration comportant un certain nombre d'informations techniques. Après vérification de la conformité du dossier, le Préfet délivre un récépissé de la déclaration avec le texte des prescriptions générales applicables à l'installation qui constituent les précautions minimales à respecter, qui peuvent à tout moment être complétées.

La Sté ERELIA s'est proposée, dans le cadre de sa démarche initiale, d'informer les habitants, élus et services de l'Etat, avant de déposer la demande de Permis de Construire, avec notamment :

- la présentation de l'implantation des éoliennes aux communes d'implantation (AZÉ, GENNES-SUR-GLAIZE, SAINT DENIS D'ANJOU et BOUERE) et aux Conseils Communautaires des deux Communautés de Communes
- une information aux communes limitrophes situées en-dehors des Communautés de Communes du Pays de CHATEAU-GONTIER et du Pays de MESLAY-GREZ

La Société ERELIA présente en séance la démarche déployée, le projet final, ses impacts et ses mesures d'accompagnements.

L'ensemble de la démarche s'est bien déroulée selon les engagements pris initialement : approche collective et transparente du foncier, information régulière au public, concertation avec les élus et les services de l'Etat pour la définition du projet final, répartition maximale des retombées économiques ...

Les Membres du Conseil Municipal prennent acte de la qualité du processus de concertation menée dans la transparence selon les engagements pris et prennent acte du projet final d'implantation des éoliennes porté par la Société ERELIA sur le territoire.

AFFAIRES GENERALES

1. Avenant n° 1 au règlement d'utilisation du Minibus

Madame LAINÉ rappelle que par délibération du 20 Octobre 2010, le Conseil Municipal a adopté un règlement encadrant l'utilisation du minibus.

Après un mois d'utilisation, il y a lieu d'apporter quelques modifications à ce règlement afin de recadrer les principes de réservation et de reprendre dans un seul et même document le règlement d'utilisation du minibus et le règlement intérieur du véhicule.

Les modifications proposées sont notamment les suivantes :

- les réservations se feront désormais auprès de Christelle FRAQUET par mail ou par téléphone et non plus en Mairie
- le lieu de stationnement du véhicule n'est plus défini
- pas de demandes de réservation le samedi matin pour le lendemain, les associations devant anticiper leurs demandes
- Mise en place d'un coupon réponse que chaque association utilisatrice devra remplir, signer et retourner en Mairie
- Prise en compte de la demande de l'Association Sportive de Paul Emile Victor

Le Conseil Municipal accepte les modifications proposées.

AFFAIRES PERISCOLAIRES

2. Tarifs 2011 de l'Espace Jeunes

Madame LAINÉ rappelle qu'en majorité les activités de l'espace jeunes sont gratuites hormis les sorties dites de consommations, et que le tarif des sorties a été fixé comme suit par délibération du 4 Février 2009 :

Principe de calcul : Coût total = coût du transport + (coût de l'activité x 8 jeunes)
 Coût de la sortie par jeune = coût total /8 jeunes
 La commune prenant à sa charge 1/3 du coût total

Madame LAINÉ souligne que la CAF a fixé des exigences afin de bénéficier des versements de la Prestation de Service Ordinaire :

Aucune activité gratuite (sauf si cotisation demandée)
 Tarif modulé en fonction du quotient familial des familles

Afin de simplifier la facturation, éviter la multiplication des tarifs, et respecter les exigences de la CAF, les Membres de la Commission Péricolaire ont proposé :

- de créer des catégories de tarif, à savoir :
 - Tarif A : sortie ayant un coût réel entre 5 € et 10 €
 - Tarif B : sortie ayant un coût réel entre 10 € et 15 €
 - Tarif C : sortie ayant un coût réel entre 15 € et 20 €
 - Cette liste n'étant pas exhaustive, elle pourra être complétée par autant de tranche nécessaire de 5 € en 5 €.
- d'établir une cotisation annuelle (année civile) qui couvrirait les activités gratuites ainsi que les activités ayant un coût réel entre 0 € et 5 €
- de fixer un tarif de cotisation différent pour les jeunes habitant à Azé et les jeunes hors commune, soit 10 € pour les jeunes de la commune et 15 € pour les enfants hors commune
- de conserver les mêmes tranches de quotient familial que pour les tarifs ALSH soit :
 - Tranche 1 : 0 à 800 €
 - Tranche 2 : 801 € à 1 350 €
 - Tranche 3 : au-delà de 1 351 €

Sur la base des simulations financières présentées, les Membres de la Commission ont proposé de retenir la méthode de calcul suivante en prenant en compte le montant maximum de la catégorie :

Tranche de quotient 1 :
 40 % à la charge de la Commune :
 60 % de la charge de la Famille

Tranche de quotient 2 :
 35 % à la charge de la Commune :
 65 % de la charge de la Famille

Tranche de quotient 3 :
 30 % à la charge de la Commune :
 70 % de la charge de la Famille

Exemple de tarification :

	TRANCHE 1 : 0 – 800€	TRANCHE 2 : 801 € - 1 350 €	TRANCHE 3 : au-delà de 1351 €
TARIF A : 5€ à 10€	6.00€	6.50€	7.00€
TARIF B : 10€ à 15€	9.00€	9.75€	10.50€
TARIF C : 15€ à 20€	12.00€	13.00€	14.00€

Le Conseil Municipal valide l'ensemble des propositions de la Commission et retient la méthode de calcul présentée.

TRAVAUX

1. Lotissement de la Mitraie II

Approbation du dossier projet

Monsieur HOUTIN présente le dossier projet, élaboré par les Cabinets d'Etudes associés ECCE TERRA, ESPACE TEMPS et INGENIERIE TUGEC, selon la démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme, préconisé par l'Etat et le Grenelle de l'Environnement.

Suivre cette démarche AEU c'est tenir compte des thématiques suivantes :

- Economiser l'espace foncier
- S'appuyer sur l'identité locale pour concevoir le quartier
- Permettre la diversité des populations en favorisant différents modes d'habiter et formes urbaines
- Créer des espaces publics, lieux de convivialité, de voisinage et des espaces d'intimité familiale
- Optimiser le confort climatique des espaces extérieurs
- Minorer les déperditions énergétiques et optimiser les apports solaires dans l'habitat
- Diversifier et sécuriser les modes de déplacement
- Limiter l'imperméabilisation des sols

Il indique qu' une première réunion s'est tenue le 1^{er} Février à l'attention des agents administratifs de la Mairie et des agents du service instructeur de la DDT, afin de leur présenter la démarche AEU et leur permettre ainsi de répondre aux interrogations des concitoyens.

Une seconde réunion fixée le 24 Février 2011 est destinée aux futurs acquéreurs de lots, aux constructeurs de maisons, maîtres d'oeuvres et architectes locaux afin de les sensibiliser à cette démarche AEU et permettre la réalisation de projet de construction qui répondent à ses critères et ses objectifs. Une brochure de présentation du Lotissement de la Mitraie 2 et sa démarche environnementale et énergétique sera distribuée à tous les participants.

Il rappelle la nécessité d'arrêter rapidement un planning de réservation des lots qui soit adapté au planning de réalisation des travaux et à la programmation des permanences de conseil qui seront tenues par un responsable du Bureau d'Etudes.

Monsieur HOUTIN présente l'estimation de l'opération établie par le maître d'œuvre avant ouverture des plis, qui s'élève à 2 026 474.78 € HT (hors voie communale et raccordement aux réseaux existants).

Après avoir rappelé le coût de la Mitraie I et le bilan financier de la 1^{ère} tranche proposant des terrains à 35 € HT/m², il est convenu de ne pas fixer dès maintenant le prix de vente des terrains de la 2^{ème} tranche mais d'attendre les résultats de la consultation. Ce prix ne devrait pas dépasser la barre des 40 € HT/m².

Le Conseil Municipal approuve le dossier projet et décide d'engager la consultation des entreprises sous la forme d'une procédure adaptée.

Les dépenses de bornage

Au vu des résultats de consultation lancée auprès de trois géomètres du secteur :

Cabinet ELIZALDE de LAVAL	15 950 € HT
Cabinet BRANCHEREAU de CHATEAU-GONTIER	14 445 € HT
Cabinet LANGEVIN de CHATEAU-GONTIER	17 140 € HT

Le Conseil Municipal confie au Cabinet BRANCHEREAU la réalisation des travaux de bornage du Lotissement de la Mitraie 2.

2. Projet d'aménagement du futur site du bi-cross

Monsieur HOUTIN présente en séance l'esquisse n° 2, retenue par les Membres de la Commission de Travaux comme la mieux adaptée à la topographie du terrain.

L'estimation sommaire de l'opération chiffrée par le Cabinet ELIZALDE s'élève à environ 300 000 € HT et comprend :

- la piste (d'une longueur de 370 m),
- un parc de stationnement permanent prévu le long de la RD 105,
- des gradins naturels, identiques à ceux du théâtre de verdure,
- une plate-forme de 1.50 à 2 m en pourtour de piste pour la circulation du public lors des compétitions,

- un bâtiment sanitaire/rangement à implanter le plus près possible de la ligne d'arrivée,
- des plates-formes stabilisées pour les installations diverses (podium, bungalows, stands, buvettes).

Monsieur HOUTIN indique que les travaux suivants seront proposés en option lors de la consultation :

- Travaux de clôture périphérique du site
- Main-courante de la piste
- Arrosage
- Eclairage de la piste
- Arrosage de la piste avec pompage dans les plans d'eau de la Roche
- Travaux d'engazonnement

Monsieur HOUTIN informe les Conseillers que les conditions de visibilité ne permettent pas une desserte de ce nouveau site depuis la Route Départementale n° 105

Le Conseil Municipal approuve le dossier projet tel que présenté, décide de lancer la consultation selon la procédure adaptée, et de déposer des demandes de subventions auprès des organismes susceptibles d'aider au financement de cet équipement sportif (Etat (Réserve parlementaire), FNDS, Française des Jeux, Conseil Général...).

AFFAIRES FINANCIERES

1. Location de l'appartement A de la Résidence des Bosquets

Suite au départ de Monsieur André HEDIN du logement A de la Résidence des Bosquets fixé le 4 Février 2011, il est décidé de louer ce logement à Mademoiselle Suzanne HOUDAYER, locataire d'un appartement dans cette même résidence, à compter du 1^{er} Mars 2011.

2. Location de l'appartement F de la Résidence des Bosquets

Suite au départ de Mademoiselle Suzanne HOUDAYER du logement F de la Résidence des Bosquets fixé le 28 Février 2011, il est décidé de louer ce logement à Monsieur Pierre BELLANGER, à compter du 1^{er} Mars 2011.

3. Location de l'appartement E de la Résidence des Bosquets

Suite au départ de Madame Véronique CHESNAIS du logement E de la Résidence des Bosquets fixé le 4 Mars 2011, et vu les travaux de réfection à entreprendre qui seront supportés par le locataire sortant, il est décidé de louer ce logement à Madame Michelle JARRY, à compter du 1^{er} Avril 2011.

4. Révision des indemnités de fonction à compter du 1^{er} Mars 2011

Monsieur HERVÉ explique que les indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjoints, qui constituent une dépense obligatoire au Budget, sont calculées sur la base d'un pourcentage maximum applicable à l'indice 1015 de rémunération de la Fonction Publique, pourcentage qui varie selon les différentes strates de population.

Pour la Commune d'AZÉ (dont la population est comprise entre 1000 et 3499), les pourcentages sont définis comme suit :

Pour le Maire : Taux maximal : 43 % de l'indice 1015
Soit au 1^{er}.01.2011 Indemnité mensuelle maximale de 1 634.63 €

Pour les Adjoints : Taux maximal : 16.50 % de l'indice 1015
Soit au 1^{er}.01.2011 Indemnité mensuelle maximale de 627.24 €

Par délibération du 21 Octobre 2009, le nombre d'Adjoints a été porté à 5 et les taux de rémunération arrêtés comme suit :

Pour le Maire :	34.80 %
Pour les 3 premiers Adjoints	13.60 %
Pour les 2 derniers Adjoints nommés	6.80 %
Pour les Conseillers délégués	2.20 %

Il est proposé d'augmenter le taux d'indemnisation des deux derniers Adjoints nommés afin d'atteindre le taux appliqué aux 3 autres Adjoints en 2013, soit :

2011 :	taux porté de 6.80 % à 8.50 %
2012 :	taux porté de 8.50 % à 11.10 %
2013 :	taux porté de 11.10 % à 13.60 %

Monsieur HERVÉ rappelle que les indemnités totales versées (au Maire, aux Adjoints et Conseillers) ne doivent pas dépasser l'enveloppe financière maximale susceptible d'être allouée ainsi calculée : 1 634.63 € + (5 x 627.24 €) = 4 770.83 €.

Par vote à main levée, moins deux abstentions, le Conseil Municipal vote l'augmentation de l'indemnité de fonction des deux derniers adjoints nommés en portant le taux de 6.80 % à 8.50 % à compter du 1er Mars 2011.

5. Réalisation d'un emprunt de 1 170 000 €

Suite aux orientations prises en Commission de Finances du 19 Janvier 2011, et compte tenu des possibilités d'emprunter sans augmenter la dette communale d'une part et des conditions d'emprunt actuelles intéressantes d'autre part, une consultation a été lancée auprès des organismes bancaires habituels pour contracter dès maintenant un emprunt à hauteur de 1 170 000 €.

Au vu du tableau comparatif des différentes offres, il apparaît que la proposition faite par la Caisse d'Epargne n'est pas un prêt à taux fixe à 3.53 % mais à taux révisable par période de 4 ans.

Si tel est le cas, et après avoir obtenu confirmation de la Caisse d'Épargne, le Conseil Municipal retiendrait l'offre du Crédit agricole qui présente un prêt à taux fixe de 3.84 %

6. Vote du Budget Primitif 2011 : Budget principal et Budgets Annexes

Monsieur HERVÉ rappelle que le budget est une nouvelle fois voté tôt dans l'année afin de disposer d'une année pleine pour engager les dépenses et réaliser ce qui a été décidé.

Il rappelle que ce budget est élaboré sans connaissance exacte des recettes fiscales, ni des allocations compensatrices (prévues à la baisse) ni de la Dotation Globale de Fonctionnement estimée à - 0.5%.

Le Budget Primitif 2010 de Fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 2 747 000 €. Il est élaboré sans augmentation des taux d'imposition des 3 Taxes Ménages, identiques depuis 2006

	<u>Taux 2006</u>	<u>Taux 2010</u>
Taxe d'Habitation	$7.80 + 2.53 = 10.33$	10.33
Foncier bâti	$15.05 + 4.35 = 19.40$	19.40
Foncier Non bâti	$26.03 + 7.62 = 33.65$	33.65
Taxe Professionnelle	-	-

Le Budget Primitif 2010 dégage une épargne brute de 720 000 €. Il est établi avec un montant d'affectation de 70 067 € en Fonctionnement, somme pratiquement identique à celle de 2010 (70 965 €) afin de maintenir une constante des données budgétaires.

La section d'investissement tient compte des décisions prises lors de la Commission de Finances, elle s'équilibre à 3 007 218 € et arrête des dépenses nouvelles à hauteur de 1 600 729 €. Un emprunt de 325 394 € nécessaire à l'équilibre est inscrit à l'opération 66 « travaux de voirie ».

Après délibération et vote à main levée moins 1 abstention, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2011 de la Commune et les Budgets annexes, fixe les taux des 3 taxes ménages tels que présentés (TH, FB et FNB) et autorise l'affectation provisoire des résultats dans l'attente du vote du CA 2010.

GESTION DU PERSONNEL

1. Recrutement d'un agent contractuel au service Animation Jeunesse

Suite à l'audition des candidats sélectionnés (3 dont 1 désistement), et sur proposition du Jury de recrutement, le Conseil Municipal décide de recruter Monsieur Brice REMOUÉ, à compter du 7 Mars 2011, en qualité d'agent contractuel pour 1 an, sur le poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} Classe créé au départ de Jérôme BREHIN.

Monsieur Brice REMOUÉ est âgé de 24 ans et domicilié à GREZ-NEUVILLE. Il exerçait les fonctions d'animateur au Lac du Maine et termine son CDD début Mars.

QUESTIONS DIVERSES

Planning des permanences aux Elections Cantonales 1^{er} et 2^{ème} Tour

Les plannings des permanences sont établis en séance en fonction des disponibilités de chacun.

Voyage des Elus

Monsieur HOCDE présente le programme retenu aux Conseillers.